Aucun Syrien n’a obtenu le droit d’asile au Maroc

03/09/2015 à 19h19

Aucun Syrien n’a encore obtenu l’asile au Maroc car la procédure est en suspens depuis plus d’un an et demi. Une “logique sécuritaire et de souveraineté” semble prévaloir selon le site yabiladi.

«*Tout est conditionné par la nouvelle loi sur l’asile. Elle est toujours au secrétariat général du gouvernement et avec les lois organiques et les élections, il y a embouteillage au Parlement*», indique Aminata Pagni, responsable des questions de migration aux CNDH. Alors que la Commission européenne envisage à nouveau d’accueillir et de répartir 120 000 réfugiés dans l’Union européenne pour faire face à l’afflux de Syriens, le Maroc reste distant. Son attitude ambivalente vis-à-vis des Syriens a eu pour effet qu’aucun d’entre eux n’a été reconnu comme réfugié.

Depuis février 2015, la commission ad hoc du BRA a repris les auditions des demandeurs d’asile, en particulier de Syriens, recommandés par le HCR – ils sont près d’une centaine en moyenne à venir demander l’asile au Maroc, chaque mois, auprès du HCR. Pour autant, aucune des personnes auditionnées n’a encore reçu de réponse. «*On leur a donné un récépissé d’enregistrement, mais le statut de réfugié n’a encore été accordé à personne*», précise Aminata Pagni. Visiblement, sans loi sur l’asile, aucun réfugié ne pourra être reconnu. […]

Les choses pourraient même plus se compliquer pour les Syriens. Dans son discours à l’occasion de l’anniversaire de la Révolution du roi et du peuple, le 18 août, Mohammed VI a au contraire annoncé que désormais le Maroc demanderait un visa aux Syriens. « *Tout en exprimant notre solidarité avec les peuples de ces pays, nous regrettons que le Maroc ait eu à*

prendre cette décision pour des raisons de force majeure. Ceci dit, Nous aimerions préciser que cette décision ne vise personne, et qu'elle ne doit pas être perçue comme un comportement inamical à leur égard. ***Il s'agit plutôt d'une décision souveraine. Car en tant que dépositaire de la charge de veiller à la sécurité et la stabilité du pays, je ne permettrai aucun laisser-aller ni aucune manipulation concernant la protection du Maroc et des Marocains*** », a-t-il affirmer pour justifier cette mesure.[…]